

N°74

Objet :

CONSTITUTION DE
SERVITUDE
CONVENTIONNELLE AU
PROFIT DE GRDF SUR LA
PARCELLE CADASTREE
SECTION BA N°152

Rapporteur :

Mme Camille VAUR

Date de la Séance :

7 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

Date d'affichage de la
convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 7 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Camille VAUR
Maeva CRUZ	pouvoir à	Katell LANDIER
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	François DAZELLE
Laëtitia FARHAT-BERNARD	pouvoir à	Stéphane PICHARD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Clarisse BONARO

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 31

Membres représentés : 04

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2026

N°74

OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDE CONVENTIONNELLE AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°152

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de servitude sous seing privé conclue entre la Commune d'Achères et la Société GRDF en date du 10 octobre 2023, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et de ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section BA n°152,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 28/09/2026

Considérant la nécessité de régulariser la servitude relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à ACHÈRES (78), cadastrée section BA, numéro 152 par un acte authentique et de procéder à sa publicité foncière afin d'assurer l'opposabilité aux tiers et la sécurité du réseau de distribution de gaz,

Considérant que l'intégralité des frais afférents à la signature de l'acte authentique et à sa publication au Fichier Immobilier sera supportée par la Société GRDF,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : RAPPELLE qu'une convention de servitude sous seing privé a été conclue avec la Société GRDF le 10 octobre 2023, pour la constitution d'une servitude de canalisation de gaz sur la parcelle communale cadastrée section BA n°152.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de GRDF, ainsi que tous documents à intervenir nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

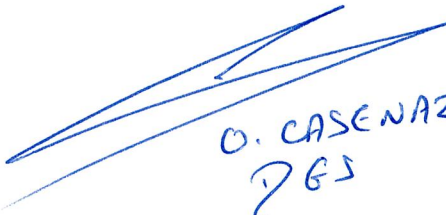
ARTICLE 3 : PRECISE que les frais d'établissement de l'acte authentique et de sa publication au Fichier Immobilier sont à la charge exclusive de la Société GRDF.

Fait et délibéré à Achères, le 7 octobre 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 15/10/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
DGS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

